

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

## *MINUTES DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 6 décembre 2022*

Le 55<sup>e</sup> Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 6 décembre 2022, de 10 heures 10 à 13 heures 05, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente et présentation de la raison d'être et du fonctionnement du Comité stratégique
- Temps de « brise-glace » : faire connaissance au sein du Comité stratégique
- Actualités du Service Civique
- Temps de travail autour du plan d'action 2023 du Service Civique

#### **Ouverture de la séance par la Présidente**

La Présidente accueille les nouveaux membres et les informe qu'ils vont être répartis en sous-groupes pour un temps de brise-glace.

#### **Temps de « brise-glace » : faire connaissance au sein du Comité stratégique**

##### **Groupe 1**

Pour ce groupe représenté par Noëlle PIRONY, d'APF France Handicap, le Comité stratégie offre un nouvel espace de mise en réseau, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Un lieu qui permet de nourrir les réflexions, d'améliorer et de faire évoluer le Service Civique.

Ses participants attendent des travaux communs à venir :

- De faciliter la mobilité européenne et internationale grâce à des liaisons entre les dispositifs ;
- De travailler sur la communication autour des apports du Service Civique pour les volontaires ;
- De participer à l'amélioration de l'image de cet engagement au-delà du public jeune.

Leurs contributions porteront sur la facilitation du parcours et la levée des obstacles. L'APF, en particulier, apportera son expertise sur le handicap et l'expérimentation via le réseau de ce Comité.

Béatrice ANGRAND remercie Noëlle PIRONY pour ces retours concis mais exhaustifs et rappelle que le Comité stratégique accueille également une dizaine de jeunes en Service Civique, sélectionnés sur la base de leur candidature. Ils forment un Collège des Volontaires représentatif en termes de territoires, de nature des organismes d'accueil et de missions.

Béatrice ANGRAND souhaite la bienvenue à ces représentants essentiels.

##### **Groupe 2**

Ses participants représentaient la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Normandie (DRAJES), le Collège des Volontaires, l'Union nationale des Missions Locales (UNML), le Forum Français de la jeunesse (FFJ), l'Association Internationale de Mobilisation pour l'Egalité (AIME) et l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs.

Hélène MARACHE de la DRAJES Normandie constate un commun accord sur l'utilité de ces échanges, qui permettent de faire remonter les problématiques rencontrées par les organismes. Donner cette impulsion nationale à des difficultés repérées sur le terrain constitue un levier intéressant et fluidifie l'information.

Les attentes des participants sont en lien avec les thématiques portées par chacun :

- Favoriser la mobilité européenne et internationale de jeunes qui, parfois, se déplacent peu ;
- Faire avancer les droits des volontaires et notamment, face à l'inflation et leurs ressources ;
- Valoriser l'engagement de la jeunesse de manière plus transversale : le Service Civique en lien avec le SNU et intégré dans un parcours d'engagement ;
- Cibler les jeunes les plus éloignés du dispositif ;
- Faire remonter et porter la vision de la jeunesse, son expérience du Service Civique à travers

le Collège des Volontaires et le FFJ.

Béatrice ANGRAND souligne l'importance d'un ancrage de l'engagement pour et par les bénéficiaires.

Invitée par cette dernière à préciser les contributions du groupe, Hélène MARACHE confirme que les membres qu'elle représente s'investiront sur la base de leurs expériences.

### **Groupe 3**

Celui-ci réunissait des porte-parole de la Confédération des MJC de France, d'UNICEF France, de la Coordination pour Promouvoir les Compétences et le Volontariat Sud-Ouest (CPCV SO), de la Ville de Paris et de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Lot (ADPEP 46).

Patrick CHENU, de la Confédération des MJC de France, restitue les éléments d'attentes dégagés, dont un certain nombre ont déjà été évoqués :

- La mobilisation des jeunes : les amener à s'investir dans les missions de Service Civique ;
- Dans la même logique : redorer le blason d'un Service Civique aujourd'hui un peu écorné ;
- Que le Comité stratégique soit avant tout un lieu d'échange de pratiques ;
- L'augmentation du nombre de tuteurs et leur accompagnement, nécessaires pour une montée en charge du dispositif ;
- La question des droits et des moyens pour les volontaires en Service Civique ;
- La lutte contre les situations d'abus et de dévoiement du Service Civique : les réseaux ont la responsabilité de veiller à ce que les missions ne soient pas des substituts d'emplois ;
- La valorisation du Service Civique mais également des structures qui accueillent ces missions, qui constituent aussi une forme d'engagement.

Béatrice ANGRAND le remercie pour la clarté de son rapport et s'associe aux points de vigilance relevés : la question des droits des volontaires, du respect des fondamentaux et la lutte contre le dévoiement.

### **Groupe 4**

Cette équipe regroupait la Ville de Paris, Volontariat International au Service des Autres (VISA-AD), Cotravaux – réseau d'acteurs du travail volontaire, le Conseil départemental du Gard, Olivier Galland, sociologue, la fondation des Apprentis d'Auteuil.

Gleda NZALANKAZI de la Ville de Paris livre les attentes et contributions issues de leurs échanges :

- Exploiter les données de l'enquête post-Service Civique pour en tirer les enseignements ;
- Participer à la mise en place du questionnaire des volontaires en Service Civique ;
- Creuser le sujet de la conversion de l'engagement des étudiants en points ECTS ;
- Partager l'expertise des structures à l'international, des collectivités territoriales et s'enrichir des expériences de chacun ;
- Lever les freins au départ pour faciliter la mobilité à l'international ;
- Construire une logique de parcours d'engagement s'inscrivant dans la mobilité et contribuer à ce que le Service Civique soit le premier jalon pour basculer vers d'autres dispositifs européens et internationaux ;
- Bien comprendre la marge de manœuvre dont disposent les organismes agréés en matière de co-construction et les articulations avec les pouvoirs publics et l'Agence du Service Civique ;
- Trouver des méthodes et solutions et mettre en avant le dispositif pour permettre à plus de jeunes encore de s'engager et pour recruter davantage ;
- Favoriser les synergies entre les mobilités possibles, particulièrement dans un contexte de « compétition » entre les différents dispositifs existants (Service National Universel notamment) ;
- Avoir une meilleure lisibilité des dispositifs d'engagement.

Béatrice ANGRAND remercie Gleda NZALANKAZI pour la clarté de ces retours.

### **Groupe 5**

Les participants étaient issus du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

des Bouches-du-Rhône (SDJES 13), des Petits Frères des Pauvres, de la Croix-Rouge française, de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et de l'Agence du Service Civique.

Jean-Christophe MEOZZI du SDJES 13 fait le point sur les attentes et les intérêts remontés :

- Mener des réflexions collectives et partenariales ;
- Elargir la vision du Service Civique aux expériences et remontées de terrain des intervenants ;
- Rassembler des acteurs issus d'horizons divers et bénéficier de leurs différentes positions ;
- Faire de ce Comité stratégique un outil permettant de remplir les ambitions des associations et des services de l'État ;
- Permettre aux acteurs de terrain de faire des retours sur leurs impulsions, bonnes pratiques, difficultés et motivations pour mieux anticiper les besoins du Service Civique ;
- Pour la Croix-Rouge française, en particulier, la diversité des expériences fait la force du Comité stratégique et contribue à l'attractivité du Service Civique et à son développement ;
- L'AP-HP entrevoit pour sa part la possibilité de mettre l'accent sur certaines thématiques (les volontaires pourraient devenir de véritables ambassadeurs de la transition écologique) ;
- Pour les services de l'État, l'échange de pratiques permettra de faire le point sur le développement du Service Civique auprès des collectivités territoriales, et de faire le lien avec le SNU, dont la phase « mission d'intérêt général » comporte de vraies synergies avec les missions en Service Civique.

Coline COSSERAT, des Petits Frères des Pauvres, ajoute que le groupe a émis l'envie, si possible, d'accéder à l'ensemble des coordonnées et thèmes de prédilection des membres du Comité stratégique afin de favoriser les contacts et des interactions opérantes.

Elle ajoute des pistes de réflexion sur l'attractivité du Service Civique : la réévaluation de l'indemnité des volontaires prise en charge par l'État, la diffusion d'une information systématique dans les lycées, la promotion en tant qu'année de césure post-bac ou en cours de parcours universitaire.

Béatrice ANGRAND répond que le partage des coordonnées, des champs d'intervention et des thèmes de prédilection est prévu. La liste complète et commentée sera adressée aux membres.

## **Groupe 6**

Il réunissait des mandataires d'Animafac, de l'association AIME, du Collège des Volontaires, d'UNICEF France, de la direction du budget, d'InSite et d'Unis-Cité.

Sarah BILOT, d'Animafac, choisit de compléter le propos sans reprendre les attentes et contributions déjà évoquées. Elle cite ainsi les volontés du groupe :

- Travailler sur l'accompagnement des tuteurs, leur formation et l'accompagnement financier des jeunes en difficulté ;
- Relever l'enjeu de la transversalité pour favoriser les logiques de coopération, de co-construction entre structures et garantir la qualité du Service Civique ;
- Continuer à travailler sur les enjeux territoriaux ;
- Soutenir les attentes soulevées par l'Agence du Service Civique auprès des institutions ;
- Être acteurs des sujets portés par le Service Civique et de l'évolution des aspects pratiques ;
- Avancer sur l'enjeu important des droits des volontaires.

Béatrice ANGRAND se dit touchée que la question des droits arrive en tête des thématiques abordées. Elle espère que le Collège des Volontaires prend ainsi conscience de l'importance que le Comité stratégique accorde à ce sujet.

## **Groupe 7**

Celui-ci était composé de représentants de la Ligue de l'Enseignement, du Collège des Volontaires, du ministère des Armées, du collectif d'associations RIVAGES, de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et de l'Agence du Service Civique.

Éléonore TRANCHANT, de la Ligue de l'Enseignement, commence par énoncer les contributions envisagées, autour de trois axes sur lesquels ce groupe aimerait travailler :

- L'attractivité du dispositif, pour mobiliser les volontaires ;
- La nécessité de continuer à plaider pour les droits de ces derniers ;
- La co-construction des missions pour répondre aux besoins des jeunes engagés mais également à ceux des structures, et aboutir à un résultat vraiment adapté ;
- La question de l'accessibilité à travers ce que l'accueil des volontaires implique, notamment en milieu rural, en matière de tutorat, de mobilité et de transport ;
- La qualité du dispositif tout au long de la mission, en prenant en compte les spécificités territoriales de chaque structure.

Éléonore TRANCHANT présente ensuite les attentes du groupe envers le Comité stratégique :

- Obtenir de l'information et des actualités ;
- Pour les nouveaux membres : découvrir l'instance et les autres organismes qui y siègent ;
- Faire entendre les spécificités de mise en œuvre du Service Civique et de territorialité ;
- Favoriser l'échange de pratiques et l'enrichissement mutuel pour avancer dans le bon sens.

### **Groupe 8**

Ont participé aux discussions : la Croix-Rouge française, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Collège des Volontaires et l'Agence du Service Civique.

Rémy FOULON, de la Croix-Rouge française, restitue leurs échanges :

- L'ensemble du groupe s'accorde sur l'intérêt de co-construire l'avenir du Service Civique ;
- Ils sont également unanimes sur la nécessité de renforcer l'attractivité du dispositif et de faciliter son accessibilité ;
- Le Collège des Volontaires attend une vraie opportunité de donner son opinion.

L'ensemble des participants se rejoignent à nouveau sur les contributions qu'ils souhaitent apporter :

- Au-delà de la mission, travailler sur le parcours global des jeunes (avec une focalisation sur les jeunes des quartiers prioritaires pour l'ANCT et sur les étudiants pour l'AFEV) ;
- Agir sur les difficultés rencontrées par les volontaires dans le cadre de leurs missions (sur leurs droits, les questions relationnelles, etc.) et, plus globalement, dans leur quotidien ;
- Œuvrer pour la reconnaissance du Service Civique dans l'ensemble des parcours.

Béatrice ANGRAND prend note d'une intervention très complémentaire à ce qui s'est dit jusque-là.

### **Groupe 9**

Il regroupait des porte-parole de la Fédération nationale des Familles rurales, de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), du SDJES des Bouches-du-Rhône, de l'association Roulé mon z'avirons et du Collège des Volontaires.

Vincent CLIVIO, de la Fédération nationale des Familles rurales, présente les attentes énoncées :

- L'amélioration qualitative de l'accueil des jeunes et du partage d'informations, basée sur l'expérience des volontaires et les remontées de terrain ;
- Trouver des solutions pour toucher davantage de collectivités territoriales et d'associations ;
- Réfléchir sur les orientations stratégiques, notamment en matière de transition écologique ;
- Soutenir l'attractivité du Service Civique pour qu'il n'ait pas l'image d'un sous-emploi ;
- Continuer à porter la politique publique d'engagement, pour que le Service Civique apparaisse comme la première pierre d'un engagement au long cours.

Puis il restitue les propositions de contributions avancées :

- Alimenter la réflexion sur l'accès au Service Civique des personnes en situation de handicap ou qui rencontreraient des difficultés dans l'expression de la langue française ;
- Pour le SDJES 13, contribuer, en tant que structure déconcentrée de l'État, à améliorer la situation des jeunes ;
- Apporter un regard sur la transition écologique ;
- Soutenir le Service Civique d'Initiative ;
- Développer encore l'accessibilité des missions en milieu rural.

Béatrice ANGRAND acquiesce à la nécessité de susciter la fibre d'un engagement durable et pas uniquement utilitariste.

### **Groupe 10**

Ont participé aux échanges de ce dernier groupe : la Ville de Saint-Denis, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), la Fondation des Apprentis d'Auteuil, Luc GEISMAR, député de Loire-Atlantique, le ministère des Armées et la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.

Aurore BRACHET, de la Ville de Saint-Denis, propose de ne rapporter que les attentes complémentaires à celles déjà citées :

- Bénéficier d'une vision partagée sur les évolutions à venir du Service Civique et les grands chantiers qui vont y être menés ;
- Avoir notamment la vision de l'Agence sur le lien entre Service Civique et SNU et sa posture sur la mobilisation des collectivités territoriales.

Elle procède de même pour les contributions suggérées :

- S'investir dans les questionnements de fond : le défi de l'adaptation du Service Civique aux attentes des jeunes ; la place de celui-ci dans l'échelle de leurs préoccupations et leur parcours d'engagement, *a fortiori* dans le contexte actuel de précarité ;
- Lever les freins à l'accessibilité du Service Civique : sociaux, culturels, liés à une situation de handicap et géographiques ;
- Le groupe a particulièrement développé la réflexion autour de cette dernière résistance et des leviers possibles : la coopération des différentes structures ; la mobilisation des collectivités territoriales pour accueillir mais également mobiliser un territoire ; travailler avec les partenaires concernés sur la mobilité internationale.

Béatrice ANGRAND rebondit sur les rôles multiples des collectivités territoriales, potentielles terres d'accueil pour les volontaires, mais également pour des organismes par le biais du subventionnement, de la valorisation et de la mise en réseau.

Elle passe la parole à David MONGY du Pôle Agréments et pilotage pour présenter les attentes et contributions de l'Agence du Service Civique.

David MONGY remercie l'ensemble des membres du Comité pour leur travail et annonce que les réflexions de l'Agence sont en lien avec les différentes pistes exposées.

Le Comité stratégique, en premier lieu et dans un souci de développement de cette politique publique, doit développer les synergies et les interactions à différents niveaux : l'expression d'avis pour l'Agence, l'échange à la fois de bonnes pratiques et de points d'alertes.

Comme l'a d'autre part rappelé Béatrice ANGRAND, le Comité stratégique du Service Civique doit permettre de mener des débats dans la pluralité des instances, des organismes et des territoires, et proposer des points d'évolution pertinents pour le Service Civique.

Le développement de l'envie d'engagement de la jeunesse constitue pour sa part un objectif collectif. Il s'agit de l'essence même du Service Civique. Il est important que chaque membre en devienne l'ambassadeur, pour le développer et finalement l'inscrire plus facilement dans le parcours des jeunes.

David MONGY relève enfin le rôle essentiel des membres du Comité stratégique dans l'élaboration du plan d'action du Service Civique. L'Agence a besoin de leurs retours pour une mise en œuvre partenariale indispensable.

Béatrice ANGRAND renchérit en affirmant la grande importance que l'Agence attache au Comité stratégique et aux interventions de ses membres.

Pour conclure, elle confirme la diffusion de la liste commentée de l'ensemble des participants.

Elle indique d'autre part qu'il existe un groupe de travail « attractivité », qui traite également les questions de parcours et aura donc vocation à perdurer. Un sondage sera réalisé au cours du premier

trimestre 2023 pour en développer un ou deux groupes supplémentaires, en lien avec les nombreuses pistes de travail dégagées : les fondamentaux du Service Civique, le tutorat, les droits des volontaires, l'évolution des thématiques des missions avec au premier plan la transition écologique. Il ne sera en revanche pas possible d'animer plus de trois groupes, ces thèmes devront donc être hiérarchisés.

## **Actualités du Service Civique**

Béatrice ANGRAND développe les actualités du Service Civique et de l'Agence autour de trois sujets.

### **Le soutien au recrutement**

Cet appui à l'entrée en mission de Service Civique s'est concrétisé à travers le troisième temps fort d'une campagne de communication diffusée dans les grands médias, les gares et métros (affichage) et l'achat de bannières pour les réseaux sociaux, intitulé « le choix de s'engager ».

L'Agence s'est également déplacée sur deux salons de l'éducation. Le premier salon s'est tenu à Toulouse, il a accueilli 6 000 visiteurs dont un grand nombre sont passés sur le stand du Service Civique. Puis l'Agence a pour la première fois pris un stand dédié sur un second salon parisien. Les équipes ont pu y rencontrer un grand nombre de jeunes, mais également leurs parents qui restent, au même titre que les enseignants, des prescripteurs essentiels. L'évènement touchait un public parisien, mais plus largement toute l'Île de France et jusqu'à la Normandie et la Bretagne. Il a été marqué par la visite sur le stand de l'Agence du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

L'Agence a enfin participé à la valorisation des « Service Civique *Datings* », portés par les référents territoriaux, par le biais d'une charte graphique commune et systématique. Béatrice ANGRAND a pu participer à certains d'entre eux et mesurer l'intérêt de ces rendez-vous.

Ces actions ont porté leurs fruits puisque le nombre d'entrées en mission rattrape le déficit du premier semestre et atteint un record.

### **La valorisation des droits des volontaires**

Béatrice ANGRAND indique que le travail continue dans ce champ, avec l'entrée du vice-président de l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH) au Conseil d'administration de l'Agence. Elle annonce d'ailleurs une interview de Grégory CAZALET, Directeur général de l'Agence, à paraître dans la revue de cette association, extrêmement lue. L'Agence a également pris contact avec des associations d'employeurs et des fédérations de métiers.

Béatrice ANGRAND annonce d'autre part que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a écrit aux fédérations de distributeurs pour les enjoindre à élargir aux volontaires en Service Civique les réductions consenties aux étudiants. Une demande d'application de la loi Égalité et citoyenneté de 2017, formulée grâce à l'intervention de Sarah EL HAÏRI, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, et Rima ABDUL MALAK, ministre de la Culture et de la Communication. L'Agence se réjouit de ce geste du CNC et se dit assez confiante sur le résultat.

La présidente du Comité stratégique fait part d'une réunion avec le chef de projet Parcoursup, lequel s'est engagé à améliorer l'information sur le Service Civique en la diffusant à plusieurs endroits sur la plateforme. Une évolution qui offre la possibilité de mieux valoriser cet engagement *via* la case « activité complémentaire ».

Les outils de communication sur le Service Civique seront également diffusés dans les centres d'orientation universitaires (SCUIO et SAIO).

Tout cela résulte de longs efforts, dont Béatrice ANGRAND espère qu'ils porteront leurs fruits.

### **Préparation du budget 2023**

Avant de passer la parole à Grégory CAZALET, Béatrice ANGRAND précise qu'il s'est agi, pour construire le budget initial de 2023, de prévoir au plus juste l'atterrissage 2022 et de mettre en place

les moyens de piloter la montée en charge du Service Civique pour l'année à venir. Ce projet sera soumis au vote du Conseil d'administration qu'elle préside la semaine suivante.

Grégory CAZALET confirme tout d'abord que grâce aux efforts menés en communication, et malgré un début d'année marqué par une forte baisse des entrées en mission, 2022 sera une année record. Une évolution remarquable au regard de freins à l'attractivité bien identifiés.

Deux missions sur trois n'ont toutefois pas trouvé de volontaire, un chiffre qui doit interpeler les membres du Comité. Pour Grégory CAZALET, il s'agira en 2023 de trouver un niveau d'agrément cohérent avec la capacité à mettre en œuvre le Service Civique et celle à le développer. L'objectif étant de travailler sur le taux de réalisation des agréments, qui était de 85% avant la crise sanitaire. L'Agence a pour cela entamé un dialogue transparent avec les organismes demandeurs d'agréments.

Béatrice ANGRAND spécifie que moins de postes agréés ne signifie pas moins de jeunes recrutés. Le dispositif continuera d'accueillir plus de volontaires en 2023. Cela nécessite cependant un pilotage resserré, en d'autres termes un niveau d'agrément octroyés au plus proche du réalisé 2022. Auquel cas Béatrice ANGRAND met en garde ses interlocuteurs : un niveau d'agrément non réaliste fausserait l'analyse des recrutements, donc le budget et risquerait de faire échouer ces objectifs.

Grégory CAZALET ajoute qu'il convient de prendre en compte les difficultés de recrutement et la question de crédibilité de l'écosystème à réaliser les objectifs qu'il se fixe. L'Agence du Service Civique entend faire de 2023 une année record et crée les conditions pour cela.

Sarah BILOT, d'Animafac, s'exprime au nom de la plateforme inter-associative. Elle précise, sur l'invitation de Béatrice ANGRAND, qu'il s'agit d'un collectif informel portant un plaidoyer commun sur des questions relatives au Service Civique. Il se tient à la disposition des nouveaux membres du Comité pour plus de précisions sur les sujets abordés et les actions envisagées.

Sarah BILOT soulève trois questionnements que pose la présentation du budget 2023 :

- Le nombre final de volontaires en 2022 est-il connu ?
- Si le nombre de missions doit continuer de progresser, mais pas de 10 à 15 % comme annoncé, quel sera le taux d'augmentation des agréments en 2023 ?
- L'objectif étant de diminuer l'enveloppe budgétaire pour gagner en crédibilité, à combien s'élèvera la réduction de l'enveloppe individuelle en 2023 ?

Elle se demande également s'il n'y aurait pas un enjeu à démontrer l'augmentation du nombre de missions entre septembre et décembre 2022, après un début d'année fragilisé que tous ont subi.

Grégory CAZALET concède qu'il est encore trop tôt pour connaître le chiffre d'atterrissage du nombre de volontaires en 2022. Les contrats peuvent être saisis jusqu'à mi-janvier et validés jusqu'à fin mars. L'Agence ne préfère donc pas communiquer sur ces données.

Pour 2023, il confirme qu'il s'agit d'augmenter le nombre d'entrées en mission de Service Civique, tout en tenant compte des difficultés de recrutement. Cela revient à avoir, pour chaque jeune qui en fait la demande, un nombre de postes un peu plus élevé. Pour autant, et comme exposé, la sécurisation de l'enveloppe budgétaire du Service Civique nécessite un niveau d'agrément cohérent. L'objectif reste donc sur une augmentation des missions, sans toutefois connaître encore le chiffre exact pour 2022.

Grégory CAZALET précise également que l'Agence du Service Civique dispose d'une enveloppe allouée dans le cadre du projet de loi de finances et qu'elle est aussi autorisée à puiser dans sa trésorerie. Elle doit assurer cet équilibre.

Concernant le nombre des agréments, Grégory CAZALET assure qu'il ne s'agit pas de forcer sa baisse mais de discuter avec chaque organisme de ses capacités d'action et de développement. Une démarche qui vise à démontrer la capacité du système à recruter progressivement plus de volontaires.

Béatrice ANGRAND complète en expliquant que s'il y a des demandes de postes en forte augmentation, bien supérieures au réalisé 2022, cela nécessitera un dialogue.

Samuel GERBER de VISA-AD réagit sur le décalage entre le nombre de missions et celui des volontaires réellement engagés. S'il comprend bien la difficulté du pilotage budgétaire, il entend



également les efforts collectifs réalisés pour promouvoir le dispositif, dont le taux de réalisation du recrutement a chuté de 85 à presque 66%. Un phénomène, qui plus est, relativement récent. Aussi se demande-t-il si une analyse plus macrosociologique a eu lieu. Car des études nationales ont montré des difficultés de santé mentale (qui touche environ 30% des jeunes) et une diversification de l'employabilité. Des efforts sont possibles pour affiner ce ratio, mais peut-être existe-t-il d'autres leviers importants, à étudier collectivement avec plus de recul ?

Grégory CAZALET répond que l'Agence du Service Civique dispose de chiffres assez importants. 29% des jeunes vont par exemple consulter une offre de mission sur le Service Civique, mais cela ne va pas nécessairement se concrétiser en candidature effective. Le directeur confirme que ses équipes vont travailler à identifier plus précisément ces freins.

Il ajoute que l'Agence ne cherche pas à organiser un retour trop rapide à des hypothèses d'avant-Covid, qui serait prématuré. Au-delà de la crise sanitaire, les jeunes présentent des attentes différentes. Ces facteurs sont à creuser pour travailler de manière efficace sur les différents leviers à actionner. L'Agence va mener ce travail à moyen terme et en tirera des bilans territoire par territoire, thématique par thématique, organisme par organisme et en différenciant ce qui a marché ou non.

S'agissant de rechercher des éléments macrosociologiques, Béatrice ANGRAND invite Olivier GALLAND, sociologue, à mettre en perspective ces réflexions.

Olivier GALLAND reconnaît que la question est très complexe. L'effet covid reste selon lui un élément important. L'enquête menée pour l'Institut Montaigne auprès des jeunes, à laquelle il a contribué, a montré les forts impacts de cette crise et de ses conséquences. Ces événements vont-ils laisser une trace générationnelle profonde ? Le sociologue est optimiste et pense que ce ne sera pas le cas. Les jeunes retrouvent le moral, l'envie de participer à la vie sociale, mais l'interrogation reste en suspens.

Le sociologue mentionne également des effets structurels plus profonds, soulevés par l'enquête. Une profonde césure, notamment, entre des jeunes venant de familles déjà socialisées à l'engagement, et des jeunes qui n'ont pas ces atouts au départ (26% de la population interrogée). La transmission du capital culturel a donc un effet conséquent sur l'engagement. Les objectifs du Comité stratégique visent certainement ces catégories, leur participation, mais c'est évidemment difficile.

Il se dit très intéressé et heureux d'apporter sa compétence à l'exploitation des données que l'Agence du Service Civique et le Comité stratégique réuniront.

Béatrice ANGRAND remercie Olivier GALLAND pour cet éclairage et l'assure que leur chargé d'étude Victor VUATTOUX sera ravi de cette collaboration.

Elle complète par le diagnostic réalisé ces dernières années sur le Service Civique et la mobilité européenne, qui concluait à un impact psychologique et un changement de comportement. Une situation dont il est difficile de savoir si elle va durer, d'autant que la question de l'attractivité des missions est complexe. Elle sous-tend en effet les sujets des thématiques, de la notoriété du Service Civique et des problématiques comptables puisque des problèmes de recrutement sont apparus quand 100 000 missions supplémentaires étaient à pourvoir.

Béatrice ANGRAND rappelle alors que ces difficultés sont apparues dans un contexte de montée en charge importante du Service Civique. Grégory CAZALET l'a rappelé, l'Agence du Service Civique a cependant dégagé un certain nombre de clés, qu'elle a souvent partagé avec le Comité. L'enjeu nécessite aujourd'hui une analyse plus surplombante et Béatrice ANGRAND accepte la proposition d'Olivier GALLAND. Des séquences spécifiques sont prévues sur les études à disposition et leur mise en perspective stratégique. Les dates seront fixées en fonction de l'agenda du sociologue.

Suite à la présentation des dialogues à mener avec les organismes et de l'étude au cas par cas des demandes d'agrément, Agnès LESCOMBE, de CPCV SO, s'interroge sur les délais d'instruction. Car pendant que les dossiers sont étudiés, les agréments sont suspendus et les missions vacantes. Elle souhaite avoir des précisions afin de pouvoir continuer à avancer sur les missions 2023.

David MONGY précise tout d'abord qu'il s'agit pour CPVC SO d'agrément locaux, dont l'instruction est gérée par les services déconcentrés. Il ne peut donc se prononcer sur des délais.

Il ajoute cependant que leur gestion des instructions prend en compte et priorise les urgences et difficultés éventuelles. Il prendra le temps de regarder plus précisément le cas d'Agnès LESCOMBE, en lien avec les services déconcentrés.

Marianne BESEME de l'OFQJ souhaite revenir sur les liens avec Parcoursup, et plus précisément sur le travail de non-discrimination pour la reprise d'études après un Service Civique. Lorsque l'OFQJ fait ses préparations aux départs, il partage les différents éléments de profils avec ses volontaires. Or la dernière préparation s'est avérée très éclairante : de nombreuses personnes présentes se trouvaient en césure à différents stades de leurs études. La réflexion sur les reprises de cycle et la question de la non-discrimination apparaissent donc importantes, particulièrement adaptées aux préoccupations des volontaires et peut-être aussi à la problématique de l'attractivité.

Béatrice ANGRAND confirme qu'elle a abordé le sujet avec Jérôme TEILLARD, chargé de mission ParcoursSup au ministère de l'Enseignement supérieur, S'il y a discrimination ou perte d'opportunité, cela relève selon lui de la posture des établissements d'enseignement supérieur et non de la plateforme.

Elle souligne l'intérêt de poursuivre le travail engagé, particulièrement par l'Institut de l'Engagement : expliquer à tous ces établissements ce qu'est une mission de Service Civique, les compétences que les volontaires peuvent y développer sans contradiction avec la formation qu'ils souhaitent reprendre, etc.

Béatrice ANGRAND ajoute qu'il sera possible sur Parcoursup de mieux valoriser l'année de césure et le choix du Service Civique.

Marianne BESEME comprend la responsabilité des établissements, mais elle questionne le rôle de vigie et de pilote de Parcoursup sur la manière dont sont aujourd'hui présentés les parcours.

Béatrice ANGRAND acquiesce. Ses interlocuteurs chez Parcoursup vont également améliorer cet aspect. Les outils d'aide à la valorisation des compétences acquises pendant le Service Civique seront en effet accessibles sur la plateforme. Les jeunes postulants pourront donc s'en servir pour mieux montrer ce que leur ont apporté leurs missions et renforcer le potentiel de leur candidature.

Monsieur le Préfet Alain RÉGNIER revient sur la question des phénomènes sociétaux et le souhait de toucher des jeunes moins exposés à des exemples d'engagement. Pour les atteindre, il est selon lui nécessaire de dépasser le Service Civique en tant que dispositif et d'en faire un véritable outil de cohésion sociale pour le pays.

En termes de valorisation de la communication, il propose également de réfléchir collectivement sur le message à faire passer pour construire ou participer à une société plus inclusive, sur la manière dont le Service Civique peut constituer un lien. La capitalisation des témoignages de volontaires passés par le Service Civique lui apparaît comme une première solution.

Hélène NOBLECOURT d'Unis-Cité rebondit quant à elle sur la question de l'information et de l'attractivité. Suite aux efforts collectifs menés sur les derniers mois, elle demande si l'Agence du Service Civique a analysé les canaux d'information les plus efficaces pour espérer aller plus loin. Hélène NOBLECOURT pose la même question concernant le Contrat d'engagement jeune (CEJ), qui a fait l'objet d'une volonté d'information systématique sur le Service Civique.

Béatrice ANGRAND a reçu du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion les chiffres pour le CEJ : en septembre dernier, 8 000 jeunes bénéficiant de ce parcours sont entrés en mission de Service Civique. Un résultat qui satisfait Béatrice ANGRAND, les actions dans ce domaine ayant débuté en mars 2022.

Sur l'impact des actions de communication, elle avance que le bouche-à-oreille et l'effet de capillarité restent la meilleure publicité du Service Civique. Elle conclut, avant de passer la parole à Mathilde CASTRES, cheffe du pôle Communication et Partenariat, sur l'importance de la communication par les pairs et la nécessité d'une présence plus forte dans les établissements scolaires.

Mathilde CASTRES confirme qu'en matière de communication, l'Agence du Service Civique essaie de rester au plus proche des besoins des potentiels volontaires. Les études montrent que la prescription est effectivement un levier essentiel, l'Agence utilise donc beaucoup la diffusion de témoignages. L'ambition est désormais de renforcer la présence événementielle de l'Agence dans les lieux où se trouvent les cibles et d'apporter des réponses à leurs problématiques, y compris sur les parcours d'orientation.

Olivier GALLAND souligne que le lycée reste le lieu de rassemblement des jeunes. Il s'interroge alors sur l'implication de l'Éducation nationale : prend-elle en compte le Service Civique ? Fait-elle des efforts pour diffuser l'information ? L'enseignement moral et civique semble pour cela tout indiqué.

Béatrice ANGRAND répond que l'Éducation nationale et de la jeunesse est le ministère de tutelle de l'Agence du Service Civique, Pap Ndiaye leur ministre et Sarah EL HAÏRI, leur secrétaire d'État. Des représentants, absents ce jour-là, siègent au Comité stratégique. Les établissements scolaires accueillent d'autre part des missions de Service Civique, complémentaires de l'action des enseignants ou du travail administratif.

Dernièrement, l'Agence a demandé aux recteurs, par le biais d'une instruction diffusée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), que ces 17 000 volontaires puissent faire la promotion du Service Civique au moins deux fois par an dans les établissements où ils opèrent. Les équipes tentent également d'intervenir sur des séquences dédiées.

L'Agence travaille enfin depuis six mois sur un projet d'« Ambassadeurs de l'engagement », dont les jeunes devraient circuler dans les établissements scolaires. Mais il est difficile d'obtenir toutes les autorisations. Il en va de même pour l'enseignement moral et civique.

Convaincue durant toute la durée de son mandat de l'efficacité de ces leviers, Béatrice ANGRAND est présente aux réunions de recteurs et a ouvert ce chantier avec les équipes de l'Agence du Service Civique. Elle espère que d'ici un à deux ans l'information pourra être donnée à tous les élèves.

Elea BOUCHERAK, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a pris en mai la direction générale de la politique de la ville au lien social et image des quartiers. Responsable du pôle engagement, elle conventionne dans le cadre d'un partenariat national avec de grandes associations susceptibles de diffuser de l'information sur le Service Civique. La population des quartiers prioritaires, que vise la politique de la ville, représente en outre cinq millions de personnes, réparties sur plus de 1 500 quartiers en France. Elea BOUCHERAK pourrait se faire le relais de l'information sur le Service Civique auprès de ses grands partenaires et réfléchir également à d'autres moyens de diffusion.

Béatrice ANGRAND prend note de ces propositions et l'en remercie.

Agnès LESCOMBE interpelle pour sa part le préfet Alain RÉGNIER au sujet d'un problème sur le renouvellement des récépissés pour de jeunes migrants en Service Civique. La CPCV SO se voit contrainte de rompre des missions, provoquant des situations dramatiques. Il s'avère alors très difficile de trouver un interlocuteur à cause de la dématérialisation des procédures. Agnès LESCOMBE regrette ces situations qui voient une personne en situation régulière depuis plusieurs années retomber dans l'irrégularité et demande quel est l'interlocuteur de ces situations à la préfecture.

Béatrice ANGRAND reconnaît une problématique bien identifiée par le pôle de l'Agence du Service Civique en charge des droits et de la qualité du service rendu aux bénéficiaires. Elle se joint à la question.

Alain RÉGNIER confirme qu'il s'agit d'un problème national bien identifié. Compte tenu cependant du fonctionnement actuel des préfectures, percuté par la numérisation globale des procédures relatives aux étrangers, il ne peut identifier d'interlocuteur. Il propose à Agnès LESCOMBE de lui faire remonter, en lien avec l'Agence, les cas d'extrême urgence. Il prévient toutefois qu'il ne pourra évidemment pas traiter toutes les remontées de terrain au niveau national.

Hélène NOBLECOURT en profite pour alerter ses interlocuteurs sur l'identification d'une niche problématique. Les jeunes migrants doivent faire leur demande numérisée une fois devenus majeurs.

Le processus est très long et crée un creux juridique durant lequel ces personnes ne peuvent pas faire leur Service Civique. Il semble cependant que la loi les y autorise sur présentation d'une attestation délivrée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Or, ce document n'est pas transmissible via la plateforme Elisa (Extranet local pour l'indemnisation et le suivi des accueils de volontaires en Service Civique).

Béatrice ANGRAND demande à Sophie GUILBOT CHRISTAKI, cheffe du pôle DQSB, si elle peut répondre sur ces points spécifiques en aparté. Elle propose ensuite de transmettre les cas individuels par courriel à l'Agence, mais de rester sur des questions de fond et d'orientations stratégiques dans le cadre de ce Comité stratégique.

Béatrice ANGRAND remercie les participants pour l'ensemble de leurs interventions, note le nombre important de sujets soulevés et propose de passer au plan d'action de l'année 2023. Grégory CAZALET en présentera les différents axes et méthodes de travail.

L'Agence du Service Civique tiendra compte des retours des membres du Comité, de leurs demandes d'ajouts et de suppressions. Le document amendé sera ensuite présenté au Conseil d'administration.

## **Temps de travail autour du plan d'action 2023 du Service Civique**

### **Contexte**

Béatrice ANGRAND met en exergue les grandes ambitions qui lui semblent essentielles.

Elle demande en premier lieu de toujours veiller à ce que le Service Civique reste une expérience ouverte à tous, de qualité et transformatrice pour les jeunes volontaires. Une garantie qui passe par des missions intéressantes, motivantes et ouvertes à la mixité sociale.

Elle souhaite également que le Service Civique entre dans le droit commun, qu'il soit promu et valorisé à l'école, à l'université et dans toutes les sphères prescriptrices. Une reconnaissance de cet engagement, formelle ou informelle, qui suppose qu'il s'inscrive pleinement dans les parcours, d'éclaircir ses liens avec le SNU et de communiquer sur ses bénéfices pour les volontaires, les structures accueillantes et la société dans son ensemble.

Béatrice ANGRAND se réjouit enfin de l'augmentation du nombre de partenaires européens et internationaux au sein du Comité stratégique, qui vient renforcer cette dimension. Une synergie qui permet à des jeunes d'effectuer des missions hors du territoire sans condition de diplôme ou de compétence, et constitue un véritable outil de diplomatie d'influence.

Grégory CAZALET prend le relais pour présenter tout d'abord le contexte de réalisation du plan d'action 2023. À partir du bilan des actions passées, celui-ci dresse la liste des actions importantes à mettre en œuvre, en cohérence avec les outils de pilotage de l'Agence du Service Civique et son Contrat d'objectifs et de performance 2022-2024.

Ce document concerne essentiellement le Service Civique ; le plan européen répondant à sa propre comitologie et a un plan d'action dédié. Pour autant, l'Agence garde l'objectif de créer plus de synergies et de montrer les articulations entre Service Civique et programmes européens.

Ce plan 2023 s'inscrit dans la continuité mais tire les conséquences d'un changement de contexte et tient compte d'échéances ponctuelles qui pourront structurer le travail de l'Agence (JO Paris 2024).

C'est un plan de transition, en raison notamment de la monnaie en charge du SNU qui devra interroger certaines orientations. Il pourra donc faire l'objet de réajustements et de nouvelles concertations.

Le document se structure autour de deux axes :

- L'un centré sur l'expérience et les bénéfices que peuvent retirer les volontaires ;
- L'autre tourné vers les bénéficiaires et les grands enjeux sociétaux, dans une dimension nationale et européenne.

## **Axe I – Renforcer et développer les bénéfices de l'expérience de Service Civique pour les volontaires**

- Axe I.1. Garantir les droits, les avantages et l'accès à l'information des volontaires

Grégory CAZALET livre le fil rouge de cette partie que l'Agence a souhaité placer en début de document : assurer le respect du statut des volontaires, notamment à travers l'assimilation à celui des étudiants dans la droite lignée de la loi Égalité et citoyenneté de 2017.

Cette partie intègre également le travail sur Parcoursup, la reconnaissance des compétences et la réflexion sur les outils numériques à destination des volontaires.

Samuel GERBER note que le document cite un outil de reconnaissance des compétences en particulier. Mais dans une logique de multiplication des dispositifs et de transversalité, il est également judicieux de s'appuyer sur des outils européens existants. S'agissant d'autre part du renforcement de la communication vers les volontaires, Samuel GERGER demande si l'utilisation de newsletters colle parfaitement à leurs mœurs et usages.

Mathilde CASTRES confirme un taux de retour de 40% pour la newsletter. Celle-ci fonctionne très bien auprès des cibles jeunes, elle en veut pour preuve l'important nombre d'inscriptions qui suivent leurs communications sur des événements.

Béatrice ANGRAND reconnaît toutefois qu'il ne faut pas occulter ce questionnement de fond : quels outils privilégier pour rester en phase avec les modes de communication de la jeunesse ?

Grégory CAZALET précise quant à lui que la plateforme Diagorente, start-up d'État développée par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, permettra de valoriser toutes les compétences. Elle ne fonctionne pas sur une logique de diplômes mais décrit des expériences, dont celles de bénévolat et de volontariat. Cet outil est promu par le gouvernement et différents acteurs pour en faire l'outil de référence.

Charles-Aymeric CAFFIN, de la DJEPVA, appuie la réponse de Grégory CAZALET : la reconnaissance des compétences ne doit pas simplement s'adapter au Service Civique, mais prendre en compte l'ensemble du parcours des jeunes, leurs différents engagements bénévoles et volontaires. Le système doit donc s'imbriquer, ce que fait un Diagorente. Il existe en effet d'autres outils intéressants et l'API Engagement, actuellement développé, va permettre aux volontaires de faire des passerelles en fonction de leurs parcours, à un « instant T ».

Prenant la parole au nom de la plateforme inter-associative, Sarah BILOT regrette de ne pas retrouver dans cette partie la question de la sensibilisation dans le cadre des collèges et lycées.

Béatrice ANGRAND confirme que c'est une question indispensable, qui fait partie de l'axe II.

Hélène NOBLECOURT renchérit. Elle estime que la priorité à venir étant bien de continuer à travailler sur l'attractivité et l'information des jeunes, la question de la sensibilisation aurait plus de force sous le titre « accès à l'information ».

Béatrice ANGRAND explique que « l'information des volontaires » concerne ici leurs droits. Elle admet néanmoins qu'il est possible de faire basculer la question de la sensibilisation dans cette première partie, ce que confirme Grégory CAZALET avant de passer à la partie suivante.

- Axe I.2. Mieux connaître les volontaires et faire vivre leur communauté

Grégory CAZALET présente dans cet axe le projet de travailler sur un questionnaire d'entrée en mission et de systématiser l'enquête post-Service Civique à six mois, qui apporte un regard différent et utile après l'enquête à un mois. Ces échanges et recueils de la vision des volontaires permettent de mesurer l'impact et le caractère transformateur du Service Civique.

Cet axe prévoit également d'expérimenter le dispositif d'« Ambassadeurs de l'engagement », dans le cadre duquel des volontaires pourraient promouvoir les dispositifs d'engagement auprès de lycéens.

Virginie CAPO, référente Service Civique de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine, revient sur une intervention précédente de Grégory CAZALET, concernant la nécessité de connaître ce qui motive les volontaires. Au-delà de ces questions, l'enquête d'entrée en mission pourrait-elle prendre en compte les difficultés de repérage des jeunes ou d'intégration dans un groupe ? Les questions posées pourraient éventuellement s'appuyer sur les réalisations d'associations nationales. Virginie CAPO interroge enfin sur la distribution d'accessoires, en raison du coût de la démarche, de son impact environnemental et de la réalité de ce besoin sur le terrain.

Béatrice ANGRAND va étudier avec Victor VUATTOUX, chef de projet Etudes et évaluation, la possibilité de mettre en place un questionnaire d'entrée en mission qui permette de mieux comprendre les volontaires dans leur ensemble. Si elle comprend bien les enjeux de durabilité, elle note également le réel sentiment d'appartenance que permettent les *goodies*. La problématique de visibilité du dispositif est primordiale. Elle assure en outre que l'Agence porte une attention particulière à l'écologie dans ses appels d'offres.

Samuel GERBER remercie l'Agence du Service Civique pour l'ensemble des points extrêmement pertinents développés. Il suggère un codéveloppement de ces questionnaires avec des structures déjà engagées dans ce type de démarche, et demande si les structures auront accès aux réponses de leurs membres afin d'affiner ces résultats et d'éviter les doublons.

Victor VUATTOUX rappelle l'objectif en trois temps de ces questionnaires : une interrogation à l'entrée en mission, puis une vision à un mois et un regard plus long à six mois. Il confirme que ces enquêtes seront ajustables et pourront intégrer les retours de terrain légitimes des organismes. Il veillera à ce que les formulaires restent assez courts pour inciter les volontaires à les remplir.

Cette thématique ne pouvant être traitée de manière exhaustive dans le cadre du Comité stratégique, Béatrice ANGRAND suggère qu'elle fasse l'objet d'une ou deux réunions spécifiques.

Grégory CAZALET propose quant à lui de préciser que ces enquêtes résulteront d'une collaboration avec les organismes agréés, afin de lever toute ambiguïté.

- Axe I.3. Garantir le respect des fondamentaux et différenciants du Service Civique, politique publique de l'engagement

Après le travail réalisé au niveau national, le « renforcement de la qualité de la mise en œuvre du Service Civique » décline la mise en place des critères d'instruction au niveau local. L'enjeu est également de garantir la mixité des profils ayant accès au dispositif, et d'éviter ainsi des surreprésentations dans certains secteurs.

Grégory CAZALET confirme ensuite que le respect de l'obligation de formation systématique des tuteurs reste un objectif, comme de continuer à travailler sur le Service Civique d'initiative. Cela en conservant l'alignement avec les fondamentaux et l'esprit même des missions.

Il finit par la poursuite du déploiement de la formation civique et citoyenne, en assurant le respect de l'instruction de 2021, et l'outillage nécessaire à sa systématisation.

Patrick CHENU relève le temps d'implication que suppose le travail avec des publics différents. Sans remettre en cause le nécessaire renforcement de la qualité du Service Civique, cela pose la question de la capacité des associations à bien faire, donc de l'indemnité qui leur est versée.

Béatrice ANGRAND en prend note.

Elea BOUCHERAK relie pour sa part la diversité des profils aux trajectoires des volontaires. Elle s'intéresse aux informations dont les organismes pourraient bénéficier sur ces parcours, afin de proposer des missions différentes et adéquates.

Grégory CAZALET lui fait savoir que l'Agence du Service Civique dispose de données par organismes d'accueil et grandes thématiques de missions. Ces informations permettent de constater la surreprésentation de profils (des jeunes diplômés) sur certains thèmes (l'environnement par exemple),

qui pourraient s'ouvrir à plus de mixité par exemple par la mise en place de plan d'actions spécifiques.

Elea BOUCHERAK indique qu'il est possible de s'appuyer sur l'observatoire de la politique de la ville de l'ANCT, qui permet une analyse fine des données.

Grégory CAZALET prend note de cette offre de service.

Hélène NOBLECOURT demande s'il est possible de faire référence dans le plan d'action à l'appel à projet CEJ, porté par l'Agence et le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, pour signifier que le travail sur l'accès des jeunes éloignés du Service Civique se poursuit.

Grégory CAZALET répond que l'Agence travaille à la construction de nouveaux appels d'offres intégrant une dimension d'accessibilité, qui prendront la suite de l'appel à projet CEJ.

Hélène NOBLECOURT rétorque qu'il est difficile d'assurer une continuité d'actions uniquement par le biais d'appels à projets.

Pour Grégory CAZALET, il s'agit de faire émerger des dispositifs et initiatives qui ne verraient pas le jour sans appel à projets. Il concède qu'il s'agit également de faire vivre et d'essaimer ces appels à projets une fois que ces dispositifs se sont montrés innovants et pertinents.

Revenant sur la mixité des profils, Jérôme SADOCH note que le projet Volont'R fonctionne bien pour ce qui est des binômes et demande s'il peut figurer dans le plan d'action. Il interroge également le placement du Service Civique d'Initiative dans la catégorie « tutorat », le tuteur n'intervenant que dans un second temps.

Grégory CAZALET explique ce choix par l'accompagnement du projet d'avenir, dont l'un des premiers fondements est la construction de la mission. Le « tutorat » s'entend ici moins comme la rencontre avec le tuteur que comme la nécessité d'un dialogue entre le volontaire et l'organisme d'accueil.

Béatrice ANGRAND reconnaît que cette question et la possibilité pour les volontaires de coconstruire leurs missions rejoignent également la problématique d'attractivité du Service Civique. Elle invite à reconsidérer la place du Service Civique d'Initiative, la question de la mixité des profils et certaines formulations afin que les différents axes ne soient pas trop restrictifs.

Coline COSSERAT juge pertinent de parler également d'attractivité du tutorat et d'aborder sa valorisation, une vraie préoccupation pour les organismes. Au regard de l'ambition d'augmenter le nombre de tuteurs et de ce qui a été fait par le gouvernement sur le mentorat, elle y décèle un vrai sujet à porter et à déployer pour accueillir demain plus de jeunes.

Béatrice ANGRAND confirme que la valorisation du tutorat constitue un point central, sur lequel leur attention a déjà été attirée. Divers travaux ont été lancés, sans aboutir. Elle convient qu'il faut réfléchir à la réintégration de cette problématique dans le plan d'action.

## **Axe II – Permettre au Service Civique de toujours mieux répondre aux enjeux et attentes de la société, dans sa dimension nationale et européenne**

Grégory CAZALET présente ce second axe dans son entièreté.

La dimension européenne, qui faisait l'objet d'un axe secondaire, est intégrée au libellé général.

- Axe II.1. Consolider le développement du Service Civique dans le respect de ses principes fondamentaux

La consolidation de ce développement s'appuie sur des thématiques prioritaires, émergentes et plébiscitées par les jeunes. Elle sous-tend également la capacité à se saisir de l'opportunité que représenteront les Jeux olympiques 2024, et à assurer une meilleure jonction entre le Service Civique et les programmes européens.

Pour les organismes, il est proposé de travailler sur le taux de réalisation, de poursuivre la prospection

vers les collectivités territoriales et d'amener les départements ministériels à pleinement s'approprier le Service Civique.

Les priorités en termes de territoires restent sur les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales, sachant que la représentation de ces deux populations dépasse déjà la moyenne nationale.

Consolider ce développement implique de mobiliser les bons leviers d'action et de faire évoluer le cadre du Service Civique pour le rendre plus pertinent.

Grégory CAZALET indique qu'un point sur la communication sera éventuellement ajouté.

- Axe II.2. Accroître la connaissance du Service Civique et son intégration aux grands enjeux de notre société

Une ambition dont Grégory CAZALET précise qu'elle se place non pas du point de vue du volontaire mais du point de vue de l'écosystème.

Le plan d'action cible ici le grand public et passe par un travail sur les réseaux sociaux. Il prévoit de mesurer systématiquement l'impact des diffusions sur les apports du Service Civique, et de procéder à un travail de pédagogie à travers la valorisation des études réalisées.

Grégory CAZALET propose enfin de continuer à travailler sur le parcours d'engagement en lien avec tous les dispositifs, sur la mobilisation du système éducatif et de formation et sur la valorisation du Service Civique dans les politiques d'insertion. Ce dernier point nécessite de renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs économiques : service public de l'emploi, directions des ressources humaines, recruteurs et entreprises. L'objectif étant de présenter les compétences que le Service Civique apporte aux volontaires, qui leur seront utiles dans le milieu professionnel.

Patrick CHENU souligne qu'il n'est pas fait mention des possibilités d'engagement au sein des associations, alors que de nombreux volontaires en Service Civique intègrent leur réseau.

Béatrice ANGRAND le remercie pour le rappel de ce point important et confirme avec Grégory CAZALET qu'il sera ajouté.

Valentina PETRACHI, de l'association AIME, lauréate de l'appel à projets CEJ, fait état de difficultés rencontrées auprès de Pôle Emploi et des missions locales. Elle sollicite l'aide de l'Agence du Service Civique pour informer les conseillers de ces structures et fluidifier l'orientation des jeunes se trouvant en CEJ vers le Service Civique. Elle suggère également d'organiser des rencontres entre lauréats d'appels à projets, pour travailler ensemble et s'identifier en tant qu'organisations mandatées par l'État pour promouvoir le Service Civique.

Hélène NOBLECOURT demande quant à elle d'inscrire au plan d'action la promotion des grandes manifestations en tant qu'outil de développement. Elle rappelle les enjeux de réussite de la mobilisation Solidarité Séniors, dans laquelle beaucoup d'associations et l'Agence sont engagées, et souligne l'intérêt à démultiplier ces démarches.

Béatrice ANGRAND confirme que ce point sera ajouté et que l'ensemble des remarques seront bien prises en compte. Elle observe cependant qu'il est question dans cette instance du plan d'action du Service Civique, non de celui de l'Agence. Un état de fait qui implique une coresponsabilité dans la mise en œuvre des actions discutées et, d'une certaine manière, sur les résultats. Le point de « brise-glace » visait justement à dégager les attentes et capacités de contributions de chacun.

Béatrice ANGRAND indique que le plan d'action 2023 sera modifié conformément aux échanges qui viennent d'avoir lieu puis sera soumis au Conseil d'administration la semaine suivante. Elle s'engage à transmettre à cette occasion l'essentiel des débats et à préciser les points de vigilance soulevés. Après l'adoption début janvier 2023, le document sera transmis aux membres du Comité stratégique dans sa version définitive, les points ajoutés suite à cette séance seront identifiés.

Béatrice ANGRAND clôt cette réunion en assurant qu'elle continuera à s'investir sur les questions de jeunesse et de Service Civique, des politiques publiques qui restent essentielles à ses yeux. Elle



engage les membres du Comité à poursuivre leur action et confirmant qu'elle restera à leurs côtés. Elle ajoute qu'elle rejoint l'Inspection générale de l'Éducation nationale. Les engagements bénévoles qu'elle a déjà pris lui permettront certainement de continuer à croiser les membres du Comité.

Agnès LESCOMBE s'enquiert des prochaines dates de réunion et des délais de convocation.

Maëva BOITEL, cheffe de cabinet de l'Agence, informe les membres du Comité stratégique que ces dates et le prévisionnel des Comités leur parviendront prochainement.

Béatrice ANGRAND remercie les équipes de l'Agence du Service Civique et l'ensemble des participants pour leurs remarques enrichissantes et stimulantes et clôt la réunion.

*La séance est levée à 13 heures 05.*